



Peuplements de résineux

Itinéraire II: Irrégularisation et diversification

Conditions d'éligibilité

Les itinéraires financés par Sylv'acctes ont un impact positif sur le climat, le biodiversité et les paysages. Cet itinéraire répond à des enjeux locaux de tri du bois afin de valoriser au mieux la forêt, de soutenir et approvisionner la filière piquet et bois énergie locale, de dynamiser la filière bois d'œuvre, et d'augmenter le stockage de carbone.

AIDE FINANCIERE sur les travaux sylvicoles :

70% en forêt privée / 50% en forêt publique (sur montant hors taxes)

OBJECTIFS DE l'ITINÉRAIRE:

- Douglas, Pins <60%
- Epicea, Pin veymouth, sylvestre <50%
- Feuillus divers minimum 20-40%

PEUPLEMENTS CONCERNÉS:

Douglas, Epicéas, Pins Veymouth, laricio, maritimes, sylvestres, sapins, mélèzes...

TRAVAUX ÉLIGIBLES Dans le cadre de l'itinéraire 1	Dépenses éligibles maximales / ha (hors taxes)
Diagnostic sylvicole - marquage préalable à coupe jardinatoire	400 €
Martelage de cloisonnement + ouverture cloisonnement	500 € (sauf si le produit de la coupe est suffisant pour couvrir l'opération)
Coupe de jardinage (rotation 5 à 10 ans)	Si l'ere éclarcie déficitaire
Travaux d'après-coupe jardinatoire	2000 €
Travail pour favoriser émergence de la régénération naturelle ou régénération sur rondelle ou bois mort et/ou	1500 €
Complément de régénération : voir détail dans le PST 1500 à 5000 €	
Entretien et dégagement du complément de régénération	1500 €
Travaux amélioration feuillus précieux	1500 €

Pour déposer un dossier Sylv'acctes, téléchargez le formulaire ici, et renvoyez-le à contact@sylvacctes.org





Peuplements de résineux

Itinéraire II: Irrégularisation et diversification

Conditions d'éligibilité

PRÉCONISATIONS A RESPECTER

\Rightarrow	Préservation du sol :	
	\Rightarrow	laisser les rémanents sur place (possibilité de récolter jusqu'à 50% des rémanents pour les coupes entre 15 et 30 ans).
	\Rightarrow	Pas de travail du sol.
\Rightarrow	Engag	ement pour la biodiversité : Conservation de 4 arbres à enjeux environnementaux.
	\Rightarrow \Rightarrow	2 Très gros bois morts + 2 arbres à dendro-micro-habitats
⇒	Aide à la régénération : comprend fourniture et mise en place des plants + protection (protection physique piquet ou tricot). Le recours à des provenances et entreprises locales (pépinière, ETF) est encouragé.	
\Rightarrow	En bor	dure de cours d'eau (minimum 6m) :
	\Rightarrow	Ééclaircie plus forte pour favoriser le mélange d'essences et la stratification de la végétation. Si une ripisylve "naturelle" est installée : nécessité de la maintenir lors des coupes (éclaircie possible).
	\Rightarrow	Enrichissement limité aux groupes d'espèces suivants : aulnes, saules, érables.
\Rightarrow	Fréque	ence de passage : La coupe de jardinage intervient tous les 5 à 10 ans.

Contacts

Pour plus d'informations sur ces aides : Sylv'acctes 23 Rue Jean Baldassini, 69007 Lyon 0472761323 / jean-sebastien.jacquet@sylvacctes.org Référente territoriale : Charte Forestière Bas-Dauphiné et Bonnevaux Amandine Prévost / 06.07.50.82.86 Cft.basdauphinebonnevaux@bievre-isere.com

